



No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce treizième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier
Denis Lamy
Réjean Hivon
Claude Brouillette

Michelle Plante
Gilles Isabelle
Patrick Charlebois
Roland Auclair

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Alarie
Georgette Bazinet
Virginie Deschambeault
Nathalie Bellerose

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Stéphane Ayotte

Sophie Houle
Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice des Services éducatifs
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

56-CC/19-11-13



No. de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57-CC/19-11-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58-CC/19-11-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE AU 23 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 9 octobre au 23 octobre 2019 et de l'adopter en retirant « Madame Suzanne Poirier quitte son siège à 19h35 et reprend son siège à 19h36 » à la fin de la résolution 52-CC/19-10-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Aucun.

Monsieur Jean-Michel Hamelin prend son siège à 19h37.

AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS

Rencontre le 5 novembre 2019 :

- Consultation des Services éducatifs pour les services dispensés dans les écoles et critères d'admission et d'inscription 2020-2021.
- Consultation du Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire au sujet du site Web et du guide sur le rôle parental.
- Révision des règles de régie interne.
- Formation d'un comité sur le calendrier scolaire.



No. de résolution
ou annotation

- Suivi au projet de loi 40 afin que l'assemblée de parents supporte les démarches pour faire connaître la résolution adoptée le 17 octobre dernier relative à la position favorable du Comité de parents aux élections scolaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

59-CC/19-11-13

ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT la publication le 19 octobre 2019 d'un avis public par la Secrétaire générale conformément aux dispositions des articles 286 et de 287 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'étude du Comité de vérification à la séance du 15 octobre 2019 :

- rencontre de l'auditeur indépendant et prise de connaissance des résultats de l'audit;
- présentation sommaire;
- questionnement de certains éléments;

CONSIDÉRANT la présentation, l'analyse, l'étude et les discussions en Comité plénier le 23 octobre 2019 des états financiers;

CONSIDÉRANT les états financiers et le rapport dûment signés par l'auditeur indépendant soumis par le directeur général au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la présentation de ces documents par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'en précision de la note 16 des états financiers les cinq (5) représentants de la Commission scolaire au conseil d'administration du Complexe multi-disciplinaire les Estacades étaient en poste au 30 juin 2019 et qu'il n'y avait pas de sièges vacants;

CONSIDÉRANT qu'en précision de la note 17 b) des états financiers la Commission scolaire a mandaté une firme pour faire la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans ses bâtiments et pour déterminer les mesures correctives à effectuer sans pouvoir en estimer raisonnablement les montants en cause;

CONSIDÉRANT que ces éléments ne modifient en rien l'opinion qu'un lecteur peut se faire des états financiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,



No. de résolution
ou annotation

d'adopter le dépôt des états financiers résumés de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de l'exercice clos le 30 juin 2019, incluant le rapport des auditeurs indépendants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-CC/19-11-13

BUDGET INITIAL 2019-2020 - VERSION AMENDÉE

CONSIDÉRANT l'adoption du budget initial le 26 juin 2019 par la résolution portant le numéro 215-CC/19-06-26;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget version amendée de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT ce budget qui prévoit un déficit d'exercice de 1 315 660 \$ et que le ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 1 315 660 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre établie au montant de 13 797 933 349 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 28 392 520 \$, établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 70 774 031 \$;
- un nombre de 63 182 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT la modification de la répartition entre la taxe scolaire et la subvention d'équilibre ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Commission scolaire à préserver les services d'aide à l'élève et à assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 13 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'annuler la résolution portant le numéro 215-CC/19-06-26;

d'adopter le budget amendé de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 246 530 671 \$ et des dépenses de 247 846 331 \$ et le transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-CC/19-11-13

FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les membres qui formeront le Comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la Procédure d'élection applicable à la désignation des commissaires établie par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

de former un Comité exécutif composé du président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire, des dix commissaires élus, des trois commissaires représentants du Comité de parents et de la commissaire représentante des parents d'élèves HDAA, et ce, pour une année.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

62-CC/19-11-13

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CONSIDÉRANT la résolution 68-CC/08-01-09 établissant entre six et dix le nombre de parents pouvant siéger au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCEHDAA);

CONSIDÉRANT l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Comité de parents est responsable de désigner les parents membres;

CONSIDÉRANT l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil des commissaires est responsable de déterminer le nombre de représentants de chaque groupe;

CONSIDÉRANT l'article 145 paragraphe 2 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le commissaire élu pour représenter les parents d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est choisi parmi les parents qui sont membres du CCEHDAA;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 145 paragraphe 5 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la durée du mandat d'un représentant élu est de deux ans;

CONSIDÉRANT l'assermentation de madame Nathalie Bellerose à titre de commissaire représentante des parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le nombre de parents à désigner en 2019-2020 qui devait être au maximum neuf et non dix en raison de la durée de deux ans du mandat de la commissaire représentante des parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la désignation de dix parents, excluant la commissaire représentante des parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, lors de l'Assemblée générale du Comité de parents du 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT la demande du Comité de parents de favoriser la participation des parents au CCEHDAA et de maintenir un siège avec droit de vote pour la commissaire représentante des parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'établir entre six et onze le nombre de parents pouvant siéger au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2019-2020;

d'appliquer, à compter de l'année scolaire 2020-2021, la résolution 68-CC/08-01-09.

Madame Suzanne Poirier, commissaire, demande le vote.

Résultat :

- Contre : 3
- Pour : 8.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

63-CC/19-11-13

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS - CONSTRUCTION D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de procéder par appel d'offres public pour l'octroi des contrats de services professionnels liés à la construction;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité de sélection pour procéder à l'évaluation qualitative des soumissions reçues;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de former un comité de sélection dont le nom des membres apparaît au document sous pli confidentiel;

de désigner monsieur Félix Goudreau, coordonnateur au Service des ressources matérielles, à titre de secrétaire du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-CC/19-11-13

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN BAIL - 39, RUE BELLERIVE

CONSIDÉRANT le bail consenti en juin 2017 au Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM) concernant la location de locaux dans l'immeuble situé au 39, rue Bellerive à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme de louer un local additionnel;

CONSIDÉRANT l'espace disponible dans ce bâtiment;

CONSIDÉRANT le projet d'annexe au bail autorisant l'ajout du local 203 aux locaux déjà loués;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

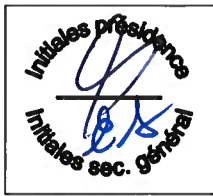
d'accepter la modification par la signature d'un nouveau bail concernant la location de locaux dans l'immeuble situé au 39, rue Bellerive à Trois-Rivières permettant l'ajout du local 203 aux espaces loués;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-CC/19-11-13

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur le transport des élèves et la Loi sur l'instruction publique, articles 453 et 454;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de transport en juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable du Service du transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

d'adopter l'entente soumise aux membres du Conseil des commissaires relative à la Société de Transport de Trois-Rivières pour l'année 2019-2020;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66-CC/19-11-13

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle scolaire depuis 4 ans, soit 1 157 élèves;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle en adaptation scolaire, soit 49 élèves;

CONSIDÉRANT qu'aucun contrat n'a été ajouté depuis 2015-2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du Service du transport;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'autoriser l'ajout de deux contrats de transport exclusif 2019-2020 soumis aux membres du Conseil des commissaires et faisant partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, les documents requis pour l'application de la présente résolution.



No. de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

- 23 octobre : Inauguration avec monsieur Patrick Charlebois, vice-président, de la bibliothèque de l'école Saint-Paul. Madame Michelle Plante, commissaire, était présente.
- 24 octobre : Soirée de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- 25 octobre : Inauguration de la bibliothèque du pavillon Jean-XXIII de l'école primaire de Louiseville.
- 28 octobre : Présence au conseil d'établissement de l'école de la Solidarité à St-Narcisse. Monsieur Réjean Hivon, commissaire, et madame Ginette Masse, directrice générale adjointe, sont également présents. Il est question des classes de 6^e année à l'école secondaire le Tremplin.
- 30 octobre : Comité de sélection pour le poste de contremaître au Service des ressources matérielles.
- 31 octobre : Travaux de préparation du mémoire sur le projet de loi 40 par les 5 commissions scolaires régionales.
- 1^{er} novembre : Conférence téléphonique au sujet du projet de loi 40 avec la Fédération des commissions scolaires du Québec et les présidents des commissions scolaires.
- 5 novembre : Conférence de presse au Complexe sportif Alphonse-Desjardins pour la Foire de Noël.
- 7 novembre :
- Rencontre de monsieur Patrick Charlebois, vice-président, à la MRC de Maskinongé au sujet de la démocratie scolaire;
- Rencontre de monsieur Patrick Charlebois, vice-président, à la MRC des Chenaux au sujet de la démocratie scolaire. Monsieur Réjean Hivon, commissaire, était présent.
- 12 novembre : Présence à l'Assemblée nationale à la commission parlementaire au sujet du projet de loi 40. Présentation du mémoire régional sur le sujet.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune.

AFFAIRES NOUVELLES



No. de résolution
ou annotation

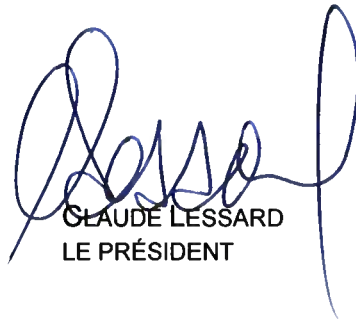
Aucune.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 45, SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE, propose l'ajournement de la séance
au 27 novembre 2019.


CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT


ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE